

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 769

25 mars 2014

SOMMAIRE

Baker Hughes Holdings 5 S.à r.l.	36875	Schomberg (Care Home) Properties S.à r.l.	36878
Cabosse SA	36908	Schomberg (Clinic) Properties S.à r.l.	36879
Color Code Companies	36883	Sheldon S.A.	36894
Crèche Pikasso S. à r.l.	36908	SL Aviation Group, S.à r.l.	36879
EIG Manabi Holdings S.à r.l.	36902	Stego Finances S.A.	36908
Filextone Invest S.A.	36883	Stone Management S.à r.l.	36910
Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l.	36901	SWIP (Luxembourg) S.à r.l.	36911
Hotel-Restaurant Lanners Sàrl	36883	Tamarin Investments S.A.	36910
Kaefer Wannier Luxembourg S. à r.l.	36883	Tancrede S.A.	36909
Laudis S.A.	36866	Tancrede S.A.	36910
Maine S.A.	36900	Target, S.à r.l.	36909
Mainoria SICAV - SIF	36893	Target, S.à r.l.	36911
Metal Group International S.à r.l.	36869	Taxis Nunes & Fils S.à r.l.	36911
Multiple Enterprises Association International S.A.	36892	Teixeira Construction Sàrl	36910
OCM Luxembourg Castle Holdings S.à r.l.	36900	Thalan S.A.	36871
Pacinvest S.à r.l.	36909	Thalan S.A., SPF	36871
Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l.	36901	The Star (International) S.A.	36912
Platanes S.A.	36909	The Star (International) S.A.	36912
Platanes S.A.-SPF	36909	Third Eye Capital Credit Opportunities S.à r.l.	36870
Print.lu	36893	UBS (Lux) Structured Sicav	36911
Profet	36893	Umbrella Acorn 1	36884
P.S.I. S.à r.l.	36901	Universal Commerce and Finance S.A. ..	36882
Rael Invest Holding S.A.	36909	Universal Commerce and Finance S.A. S.P.F.	36882
Rhea Luxembourg S.A.	36893	Vivaro Holdings S.A. S.P.F.	36893
Sarparea S.à r.l.	36879	Vivianite S.A.	36901
SCG Canadian Hotel Holdings Lux S.à r.l.	36874	Willis Lux Holdings S.à r.l.	36867

Laudis S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.133.

L'an deux mille quatorze, le treize janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "LAUDIS S.A.", établie et ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée sous la dénomination "C.C.L S.A., COMMERCIAL COMPANY LUXEMBOURG" suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster, en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 836 du 14 août 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dudit notaire SECKLER du 29 décembre 2008, publié au dit Mémorial C, Numéro 340 du 16 février 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.133,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Jérôme DOMANGE, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Beaumont,

L'assemblée choisit comme scrutateur Jérôme DOMANGE, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constatation de la réunion entre les mêmes mains de toutes les actions de la société et transformation de la société en société anonyme unipersonnelle;

2. Modification subséquente de l'article 7 et du dernier alinéa de l'article 8 des statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la réunion de toutes les actions de la société entre les mêmes mains, transformant la société en société anonyme unipersonnelle, conformément à l'article 23 de la loi du 25 août 2006.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 6 et le cinquième alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

" **Art. 8. Treizième alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, DOMANGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2014. Relation: LAC / 2014 / 2391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015756/66.

(140017824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Willis Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.611.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

H&F Willis AIV II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1- 9005, Cayman Islands,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2 January 2014, being the sole shareholder and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in Willis Lux Holdings S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 181.611. The Company was incorporated by deed of the undersigned notary on 31 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3301 on 27 December 2013. The articles of association of the Company have not been amended yet.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions were to be passed were as follows:

- Reorganisation of the Company's share capital currently divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) per share by the reduction of such nominal value of each share in issue from one Euro (EUR 1) to one Euro Cents (EUR 0.01) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares;

- Consequential amendment of the first sentence of article 8 of the Company's articles of association to be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's issued share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each."

Thereafter, the following resolutions were passed:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to reorganise the Company's share capital currently divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) per share by the reduction of such nominal value of each share in issue from one Euro (EUR 1) to one Euro Cent (EUR 0.01) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to consequently amend the first sentence of article 8 of the Company's articles of association to be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's issued share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each."

There being no further item on the agenda, the decision of the sole shareholder was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

H&F Willis AIV II L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Îles Caïmans, dont le siège social est situé au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1- 9005, Îles Caïmans, représenté par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 janvier 2014, étant l'associé unique et détenant la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans Willis Lux Holdings S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.611. La Société a été constituée le 31 octobre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3301 du 27 décembre 2013. Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'associé unique détient toutes les actions émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions devaient être adoptées étaient les suivants:

- Réorganisation du capital social de la Société, actuellement divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) par part sociale en réduisant la valeur nominale de chaque part sociale émise d'un euro (1 EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR) de sorte que par la suite, le capital social émis de la Société sera divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales;

- Modification en conséquence de la première phrase de l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.»

À la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de réorganiser le capital social de la Société actuellement divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) par part sociale en réduisant la valeur nominale de chaque part sociale émise d'un euro (1 EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR) de sorte que par la suite, le capital social émis de la Société sera divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Seconde résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'actionnaire unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1314. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016105/96.

(140017982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Metal Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.860.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen on the thirtieth day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

Commodities Group International Pte. Ltd., a private company limited by shares incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 80 Raffles Place 26-01 UOB Plaza, Singapore, 048624 and registered with the Registrar of Companies and Businesses of Singapore, under number 201230976K, sole shareholder of the company Metal Group International S.à r.l. (the "Company").

here represented by Mr Frank Stolz, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on December 30, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the Company, having its principal office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 175.860, has been incorporated pursuant to a notarial deed on March 8, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1122 of 13 May 2013;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- that the appearing party, Commodities Group International Pte. Ltd., is the sole owner of the shares and as such has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the company has ceased;

- that Commodities Group International Pte. Ltd. being the sole owner of the shares and liquidator of the Company declares:

* that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to Commodities Group International Pte. Ltd.;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, Commodities Group International Pte. Ltd. irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability;

* that full discharge is granted to the managers of the Company being Mrs Ana Paula Gutierrez Santander, Mr Giovanni La Forgia and Mr Mario Cohn;

* that the books and documents of the corporation shall be lodged during the established legal period of five years (5) at 15, Rue Edward Steichen, L- 2540, Luxembourg;

with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Commodities Group International Pte. Ltd., une private company limited by shares, constituée sous les lois de Singapour, avec siège social à 80 Raffles Place 26-01 UOB Plaza, Singapore, 048624, et inscrite auprès du Registrar of Companies

and Businesses of Singapore, sous le numéro, associé unique de la société à responsabilité limitée Metal Group International S.à r.l. (ci-après la «Société»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 30 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la Société a son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 175860, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1122 du 13 mai 2013;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées;

- que la comparante, représentée comme ci-avant, est le seul propriétaire des parts sociales de la Société, et qu'elle a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'associé unique il déclare:

* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

* que décharge pleine et entière est accordée aux gérants Madame Ana Paula Gutierrez Santander, Monsieur Giovanni La Forgia et Monsieur Mario Cohn;

* que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg,

avec le résultat que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la même date que celle en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2014. REM/2014/21. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015792/91.

(140018214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Third Eye Capital Credit Opportunities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.046.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination et de siège social d'ATC Trustees (Cayman) Limited, agissant en qualité de trustee de l'associé Third Eye Global Star Trust, et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Trustees II (Cayman) Limited, 75, Fort Street, Clifton House, KY1-1108 George Town, Grand Cayman, Iles Caimanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014019209/17.

(140020827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

**Thalan S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Thalan S.A., SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 149.023.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «THALAN S.A. SPF», ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Adolphe, (R.C.S. Luxembourg: B 149 023) constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2281 du 20 novembre 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Pascale GUILLAUME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Réduction de capital de EUR 250.000,00 (deux-cent cinquante mille euros) pour le porter de sa valeur actuelle de EUR 300.000,00 à EUR 50.000,00 sans modifier le nombre des actions qui restera fixé à 3.000,

2) Suppression de la valeur nominale des actions,

3) Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 3.000.000,00

4) Adaptation de l'article 5 des statuts en conséquence comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 50.000,00 (cinquante mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,00) qui sera représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 décembre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables

en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

5) Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI,

6) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de THALAN S.A.»,

7) Modification de l'article 3 des statuts de la société comme suit: «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

8) Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

9) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00) pour le porter de sa valeur actuelle de trois cent mille euros (EUR 300.000,00) à cinquante mille euros (EUR 50.000,00) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,00) qui sera représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 30 décembre 2018.

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,00) qui sera représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 décembre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1^{er}, l'article 3 et l'article 19 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de THALAN S.A.»

Art. 3. «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

Art. 19. «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, P. GUILLAUME, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/203. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014017684/200.

(140020473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

SCG Canadian Hotel Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.050.

Par résolutions signées en date du 31 janvier 2014, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Peggy Murphy de son mandat de gérant avec effet au 31 janvier 2014 et de nommer Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 31 janvier 2014, et pour une durée indéterminée.

- De modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg au 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014019140/16.

(140022601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Baker Hughes Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.550.

In the year two thousand and thirteen, on fifteenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Baker Hughes Holdings 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000 and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 31 October 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary (the Deed), not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not yet been amended.

There appears:

Baker Hughes Holdings 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000 and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Pol Theisen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 100,000 (one hundred thousand) shares having a nominal value of USD 0.20 (twenty United States cents) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- 1) Waiver of the convening notice;
- 2) Decision to amend the shareholders' resolutions taken on 31 October 2013 (the Resolutions) in order to reflect the correct valuation of the assets contributed (the Correct Valuation) to the Company at its incorporation; and
- 3) Decision to grant power and authority to any manager of the Company.

III. that the Sole shareholder resolves to take the following resolutions in order to amend the "Subscription and Payment" part of the Resolutions, it being understood that all the other resolutions of the Deed remain unchanged:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Company has been incorporated on 31 October 2013 (the Incorporation) by way of contributions in kind made by both BH Nederland 3 C.V. (CV3) and Baker Hughes 8 LLC (LLC8) which consist of all of the partnership interest (the Partnership Interest) held by them in a Dutch commanditaire vennootschap named RH Holdings 5 C.V. (the Contributions).

The Sole Shareholder also acknowledges that due to a reorganization involving the companies of the group to which the Sole Shareholder, CV3, LLC8 and the Company belong, the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company since 12 November 2013.

The Sole Shareholder further acknowledges that the Partnership Interest has been undervalued as the value used for the contributions so made was the historical one, i.e. USD 1,367,928,147.67 (one billion three hundred and sixty-seven million nine hundred and twenty-eight thousand one hundred and forty-seven United States dollars and sixty-seven cents) instead of the Correct Valuation, i.e. the fair market value which is USD 11,099,710,842 (eleven billion ninety-nine million seven hundred and ten thousand eight hundred and forty-two United States dollars).

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the Resolutions to reflect the Correct Valuation so that the "Subscription and Payment" part of the Resolutions shall read as follows:

“Subscription and Payment

- LLC8, represented as stated above, declares to subscribe to 1 (one) share in the Company (the LLC8 Share).

The LLC8 Share has been fully paid-up by way of a contribution in kind which consists of 0.001% of the partnership interest in a Dutch commanditaire vennootschap named RH Holdings 5 C.V. (CV5), having a value of USD 110,997 (one hundred and ten thousand nine hundred and ninety-seven United States dollars and seventy-nine cents) (the LLC8 Partnership Interest), so that the LLC8 Partnership Interest is at the free disposal of the Company; evidence of which results from a valuation certificate and has been given to the undersigned notary.

- CV3, represented as stated above, declares to subscribe to 99,999 (ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) shares in the Company (the CV3 Shares).

All the CV3 Shares have been fully paid-up by way of a contribution in kind which consists of 99.999% of the partnership interest in CV5, having a value of USD 11,099,599,845 (eleven billion ninety-nine million five hundred and ninety-nine thousand eight hundred and forty-five United States dollars) (the CV3 Partnership Interest), so that the CV3 Partnership Interest is at the free disposal of the Company; evidence of which results from a valuation certificate and has been given to the undersigned notary.

The contributed LLC8 Partnership Interest and the CV3 Partnership Interest (together the Partnership Interest) are freely transferable as confirmed by the shareholders.

The valuation certificates and the confirmation by the shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The contributed Partnership Interest having a total value of USD 11,099,710,842 (eleven billion ninety-nine million seven hundred and ten thousand eight hundred and forty-two United States dollars) is thus at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

The amount corresponding to the value of the Partnership Interest will be allocated as follows:

- USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to the nominal share capital account of the Company;
- USD 11,099,688,842 (eleven billion ninety-nine million six hundred and eighty-eight thousand eight hundred and forty-two United States dollars and sixty-three cents) to the share premium account of the Company; and
- USD 2,000 (two thousand United States dollars) to the legal reserve of the Company.”.

As a result, the amount of the Company’s share premium which was set at Incorporation at USD 1,367,906,147.67 (one billion three hundred and sixty-seven million nine hundred and six thousand one hundred and forty-seven United States dollars and sixty-seven cents) is now rectified, with effect as of the date of the Incorporation, and set at USD 11,099,688,842 (eleven billion ninety-nine million six hundred and eighty-eight thousand eight hundred and forty-two United States dollars) (the Correct Share Premium Amount).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company to (i) individually proceed, on behalf of the Company, to the registration of the Correct Share Premium Amount in the Company’s books and accounts and more generally (ii) perform anything else which might be necessary or useful in connection with the implementation of above.

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le quinzième jour du mois de novembre,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

Se tient

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Baker Hughes Holdings 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et en cours d’immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxem-

bourgeoise le 31 octobre 2013 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire (l'Acte), non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

comparaît

Baker Hughes Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au App 10 B, 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Pol Theisen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que la totalité des 100.000 (cent mille) parts sociales, ayant une valeur de 0,20 USD (vingt cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, est dûment représentée à cette Assemblée, qui est, par conséquent, régulièrement constituée et qui peut délibérer sur les points repris à l'ordre du jour ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de modifier les résolutions de l'associé prises en date du 31 octobre 2013 (les Résolutions) de façon à y refléter la valeur correcte des actifs apportés (la Valeur Correcte) à la Société lors de sa constitution; et
3. Décision de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société.

III. que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes de façon à modifier la clause «SOUSCRIPTION ET LIBERATION» des Résolutions, étant entendu que toutes les autres résolutions de l'Acte restent inchangées:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique note que la Société a été constituée en date du 31 octobre 2013 (la Constitution) par des apports en nature faits à la fois par BH Nederland 3 C.V. (CV3) et Baker Hughes 8 LLC (LLC8) consistant en des participations (les Participations) détenues par eux dans une commanditaire vennootschap de droit néerlandais dénommées RH Holdings 5 C.V. (les Apports).

L'Associé Unique prend acte qu'en raison d'une ré-organisation impliquant les sociétés du groupe auquel appartiennent l'Associé Unique, CV3, LLC8 et la Société, l'Associé Unique est l'associé unique de la Société depuis le 12 novembre 2013.

L'Associé Unique prend également acte que la Participation a été sous évaluée car la valeur utilisée pour l'apport ainsi fait a été la valeur historique, soit 1.367.928.147,67 USD (un milliard trois cent soixante-sept millions neuf cent vingt-huit mille cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-sept cents) au lieu de la Valeur Correcte, soit la valeur de marché qui s'élève à 11.099.710.842 USD (onze milliards quatre-vingt dix-neuf millions sept cent dix mille huit cent quarante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier les Résolutions afin d'y refléter la Valeur Correcte de façon à ce que la clause «SOUSCRIPTION ET LIBERATION» des Résolutions ait la teneur suivante:

«Souscription et libération

- LLC8, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) part sociale de la Société (la Part Sociale LLC8)

La Part Sociale LLC8 a été intégralement libérée par un apport en nature consistant en 0,001% de la participation de LLC8 dans une société néerlandaise commanditaire vennootschap dénommée RH Holdings 5 C.V. (CV5), ayant une valeur de 110.997 USD (cent dix mille neuf cent quatre-vingt dix-sept dollars des Etats Unis d'Amérique) (la Participation de LLC8), de sorte que la Participation de LLC8 se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat donné au notaire soussigné.

- CV3, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare souscrire à 99.999 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de la Société (les Parts Sociales CV3)

L'ensemble des Parts Sociales CV3 ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en 99,999 % de la participation de CV3 dans CV5, ayant une valeur de 11.099.599.845 USD (onze milliards quatre-vingt dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) (la Participation de CV3),

de sorte que la Participation de CV3 se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat donné au notaire soussigné.

La Participation de LLC8 et la Participation de CV3 contribuées (ensemble les Participations) sont librement cessibles tel que confirmé par les associés.

Les certificats et la confirmation des associés, après avoir été initialisés ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés en même temps.

Les Participations contribuées ayant une valeur totale de 11.099.710.842 USD (onze milliards quatre-vingt dix-neuf millions sept cent dix mille huit cent quarante-deux dollars des États-Unis d'Amérique) sont donc à la libre disposition de la Société tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

Le montant correspondant à la valeur des Participations sera alloué comme suit:

- 20.000 USD (vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique) au compte de capital social de la Société;
- 11.099.688.842 USD (onze milliards quatre-vingt dix-neuf millions six cent quatre-vingt huit mille huit cent quarante-deux dollars des États-Unis d'Amérique) au compte de prime d'émission de la Société, et
- 2.000 USD (deux mille dollars des États-Unis d'Amérique) à la réserve légale de la Société.»

Il résulte de ce qui précède que le montant de la prime d'émission de Société qui avait été fixé à la Constitution à un montant de 1.367.906.147,67 USD (un milliard trois cent soixante-sept millions neuf cent six mille cent quarante-sept dollars des États-Unis d'Amérique et soixante-sept cents) est maintenant rectifié, avec effet à la Constitution, est fixé à 11.099.688.842 USD (onze milliards quatre-vingt dix-neuf millions six cent quatre-vingt huit mille huit cent quarante-deux dollars des États-Unis d'Amérique) (le Montant Correct de Prime d'Émission).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société (i) de procéder individuellement pour le compte de la Société, à l'enregistrement du Montant Correct de Prime d'Émission dans les livres de la Société et les comptes et plus généralement (ii) de procéder à toutes formalités qui découleraient des résolutions prises ci-dessus.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Theisen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15113. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014017880/202.

Schomberg (Care Home) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.977.

Par résolutions prises en date du 13 janvier 2014, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2014 et qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014019119/14.

(140022567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Sarparea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.739.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 janvier 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter les démissions en tant que gérants de classe B de Monsieur Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique et de Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, tous deux avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et ce avec effet au 24 janvier 2014;

- de nommer en tant que nouveau gérant de classe B pour une durée illimitée dans le temps et à partir du 24 janvier 2014, Monsieur Nicolas Poncelet né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

Au 24 janvier 2014, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Ian TAYLOR, gérant de classe A,

- Alison DEIGHTON, gérante de classe A, et

- Nicolas PONCELET, gérant de classe B

- de transférer le siège social de la Société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ce avec effet au 24 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019118/23.

(140022170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Schomberg (Clinic) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.958.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014019120/10.

(140021933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

SL Aviation Group, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.357.

In the year two thousand thirteen,

on the twenty-sixth day of August

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

is held

an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SL Aviation Group S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142 357, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 7 October 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2650 of 30 October 2008, page 127171.

The articles of incorporation of the Company have never been amended since its date of Incorporation.

The Meeting was opened by Mr Charles KRIER, lawyer, residing in Luxembourg, being the chairman, who appoints as secretary Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, prenamed.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list all twelve thousand five hundred (12'500) shares representing the entire corporate capital of the Company set at twelve thousand five hundred Euros (12'500.- EUR) are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation. Decision to appoint Alter Domus Liquidation Services, a company established under Luxembourg law, with a registered capital of 12.500 euro, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register under number RCS B 142 389, as sole liquidator of the Company and to appoint Fiduciaire Patrick Sganzerla Group, as company established under Luxembourg law, having its registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg as auditor to the liquidation.

2. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint:

- Alter Domus Liquidation Services, established under Luxembourg law, with a registered capital of 12.500 euro, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register under number RCS B 142 389, as sole liquidator of the Company; and

- Fiduciaire Patrick Sganzerla Group, as company established under Luxembourg law, having its registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg as auditor to the liquidation.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le vingt-six août.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société «SL Aviation Group S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 357, constituée suivant acte notarié reçu en date du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2650 du 30 octobre 2008, page 127171.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis la date de sa création.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles KRIER, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, prénommée.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les douze mille cinq cent (12,500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social fixé à douze mille cinq cent euros (12'500.- EUR) sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation. Décision de nommer Alter Domus Liquidation Services, une société ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B142389, en tant que seul liquidateur de la Société; et Décision de nommer Fiduciaire Patrick Sganzerla, une société ayant son siège social au 46 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L- 1026 Luxembourg comme Commissaire aux comptes à la liquidation.

2. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDÉ la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDÉ de nommer:

- Alter Domus Liquidation Services en tant que seul liquidateur de la Société; et
- Fiduciaire Patrick Sganzerla en tant que Commissaire aux comptes à la liquidation

Troisième résolution

L'Assemblée a DECIDÉ d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C.KRIER, R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 août 2013. Relation: LAC/2013/39589. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2014018435/129.

(140021029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

**Universal Commerce and Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Universal Commerce and Finance S.A. S.P.F.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.116.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A. S.P.F., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 118 de 1990, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 février 2010,, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 762 du 13 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société en «UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société de gestion de patrimoine familial et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.»

3) Supprimer le dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

4) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, toutes les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A.».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/170. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018512/72.

(140021368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Color Code Companies, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7762 Bissen, 31, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 151.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018733/9.

(140022656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Kaefer Wanner Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, Zone Industrielle Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.405.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018936/9.

(140022013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Hotel-Restaurant Lanners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.505.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018875/9.

(140022357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Filextone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018816/9.

(140022456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Umbrella Acorn 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.039.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Umbrella Holdings, a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 24 January 2014.

The said proxy, after having been signed *in* *variatur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Umbrella Acorn 1” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director (gérant), or as the case may be, by the board of directors (gérants) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director (gérant), or as the case may be, the board of directors (gérants) of the Company. Where the single director (gérant) or the board of directors (gérants) of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition and holding of participations and investments, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee

its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.5 Without prejudice to the foregoing generality, the Company may enter into such swap or hedging arrangements as may be considered appropriate from time to time to offset any risk, financial or otherwise, to which any Regus group companies might be exposed.

3.6 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred GBP (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty five GBP (GBP 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of directors.

7.1 The Company is managed by one or more directors (gérants) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (gérants). The director(s) (gérants) need not be shareholder(s).

7.2 The directors (gérants) shall, at all times, not be resident in the United Kingdom for tax purposes.

7.3 The directors (gérants) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.4 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants).

8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single director (gérant) or, if the Company is managed by more than one director (gérant), the board of directors (gérants), which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any director (gérant) of the Company. Such persons shall, at all times, not be resident in the United Kingdom for tax purposes.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants), special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A director (gérant) acting jointly with any Class B director (gérant).

9. Procedure.

9.1 The board of directors (gérants) shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any director (gérant) at the place indicated in the convening notice, provided that all board meetings shall be held outside of the United Kingdom.

9.2 Written notice of any meeting of the board of directors (gérants) shall be given to all directors (gérants) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors (gérants).

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of directors (gérants) of the Company or if all the members of the board of directors (gérants) of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (gérants) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. Any such proxy shall, at all times, not be resident in the United Kingdom for tax purposes.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members in office at the time of the meeting is present or represented. The majority of directors (gérants) present at any meeting of the directors (gérants) shall not be resident or present in the United Kingdom for tax purposes. If this is not the case, such meeting shall not be quorate. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants), at least one Class A director (gérant) and one Class B director (gérant) (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of directors (gérants) will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

9.7 Any director (gérant) may participate in any meeting of the board of directors (gérants) by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such a meeting shall be validly convened only if all of the directors (gérants) participating are located outside of the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the directors (gérants) shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that such circular resolutions are signed by the directors (gérants) outside of the United Kingdom. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any director (gérant) or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with the Articles. If the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A director (gérant) together with any Class B director (gérant). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers will have been delegated by the sole director (gérant) (if there is one) or as the case may be by the board of directors (gérants) or, in the event of classes of directors (gérants), by one Class A and one Class B director (gérant) acting together.

11. Liability of the directors. The directors (gérants) assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex,

facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director (gérant) or, as the case may be, the board of directors (gérants) must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the directors (gérants), the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors (gérants) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Umbrella Holdings, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty five GBP (GBP 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand, five hundred GBP (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand, five hundred GBP (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The aggregate amount of the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for an indefinite period:

- Mr Douglas Sutherland, born on 7 June 1956 in Oregon, U.S.A., and residing at 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg;

- Mr Dominique Yates, born on 23 June 1967 in Colchester, United Kingdom, and residing at 2B Chemin de Bellevue, CH-1197 Prangins, Switzerland;

- Mr Mark Dixon, born on 2 November 1959 in Hornchurch, United Kingdom, and residing at 31 L'Estoril, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.

2. The registered office of the Company is set at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Umbrella Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 24 janvier 2014;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Umbrella Acorn 1 (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet est de détenir et la prise des participations et des investissements, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société

peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

3.5 Sans préjudice des généralités antérieures, la Société peut contracter des accords de conversion ou entreprendre des opérations de couverture, tel que cela peut être considéré comme approprié de temps à autre, pour compenser n'importe quel risque, financier ou autre, auquel toute société du groupe Regus pourrait être exposée.

3.6 Enfin, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de ses objets.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents GBP (GBP 12,500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq GBP (GBP 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants doivent, en tout temps, ne pas être domicilié ou résident au Royaume-Uni à des fins fiscales.

7.3 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.4 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société. Ces personnes ne doivent, en tout temps, pas être domiciliées ou résident au Royaume-Uni à des fins fiscales.

8.3 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que toutes les réunions du conseil se tiennent en dehors du Royaume-Uni.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Toute procuration doit, en tout temps, ne pas être domicilié ou résident dans le Royaume-Uni à des fins fiscales.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres en fonction au moment de la réunion sont présents ou représentés. La majorité gérant présents à une réunion du conseil de gérance ne peut être résident ou présent au Royaume-Uni à des fins fiscales. Si ce n'est pas le cas, cette réunion n'aura pas de quorum. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le Président à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler, à condition que cette réunion soit valablement convoquée et que tous les gérants participants soient situés en dehors du Royaume-Uni. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue, à condition que ces résolutions circulaires soient signées par les gérants en dehors du Royaume-Uni. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux Statuts. Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'une personne ou des personnes à laquelle / auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il n'y en

a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou, s'il y a des classes différentes de gérants, par un gérant de Classe A et par un gérant de Classe B agissant de concert.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Umbrella Holdings, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq GBP (GBP 25.-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents GBP (GBP 12,500.-).

La somme de douze mille cinq cents GBP (GBP 12,500.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Douglas Sutherland, né le 7 juin 1956 en Oregon, U.S.A., demeurant au 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg;

- Monsieur Dominique Yates, né le 23 juin 1967 à Colchester, Royaume-Uni, demeurant au 2B Chemin de Bellevue, CH-1197 Prangins, Switzerland;

- Monsieur Mark Dixon, né le 2 novembre 1959 à Hornchurch, Royaume-Uni, demeurant 31 L'Estoril, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco;

2. Le siège social de la Société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4456. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014018501/469.

(140021528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Multiple Enterprises Association International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 37.095.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28/05/1991

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 3 février 2014, a décidé de révoquer Esbelta DE FREITAS de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2013.

L'assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société de droit anglais, Project Services Limited, ayant son siège social à Finsgate, 5-7 Cranwood Street, London EC1V 9EE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 6982531, avec effet au 31 décembre 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014019018/17.

(140022098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Vivaro Holdings S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.199.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018529/10.

(140021511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Mainoria SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.627.

—
Au 1^{er} Janvier 2014:

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Christian Bertrand de son mandat d'Administrateur à partir du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Gaëtan van der Bruggen, membre du Comité de Direction de Petercam (Luxembourg) S.A., né à Ixelles le 14 décembre 1972 et demeurant professionnellement au 1A rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg, comme Administrateur à partir de cette date, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014018998/16.

(140021825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Rhea Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 160.242.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RHEA LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014019103/10.

(140022078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Print.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 35, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 171.761.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019084/9.

(140022394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Profet, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.185.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019085/9.

(140022179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Sheldon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 184.034.

STATUTS

L'an deux mil treize, le onze décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Monsieur Angelo-Maria KRAM, homme d'affaires, né le 5 mai 1968 à Trier (Allemagne), demeurant au 19, Hauptstrooss, L-6665 Herborn, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 décembre 2013.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er} . Il existe entre l'actionnaire unique et tous ceux qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "SHELDON S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration est autorisé à créer des établissements stables ou succursales à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens, elle pourra de même placer et gérer ses liquidités.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000.- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à cinq millions d'euros (5.000.000.-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par émission d'obligations convertibles en actions ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et toujours révocables par elle. Le conseil d'administration peut être élargi par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à 9 membres au maximum.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits des procès-verbaux seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Toute décision est prise à la majorité simple des voix. Toute modification statutaire devra réunir les deux tiers des actions existantes.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de Juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du ou des commissaires et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

Art. 20. La société peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Angelo KRAM, prénommé.

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.250,- EUR

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Résolutions prises par l'actionnaire unique:

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, a pris les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée au 63-65 rue de Merl L-2146 Luxembourg.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).
- 3) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Christophe MOUTON, expert-comptable, né à Saint-Mard (Belgique) le 20 novembre 1971, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, né à Luxembourg le 07 avril 1966, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Monsieur Manuel BORDIGNON, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 4 juin 1966, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire, pour une durée de six ans:

«Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l.», ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (RCS Luxembourg B 60.219).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte rédigé en langue française est suivi d'une traduction allemande. En cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, le texte français primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en langue allemande:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den elften Dezember.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Dame Virginie PIERRU, Sekretärin, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

als Bevollmächtigte von Herrn Angelo-Maria KRAM, Geschäftsmann, geboren in Trier (Deutschland) am 05. May 1968, berufsansässig in 19, Haaptstrooss, L-6665 Herborn, Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 04. Dezember 2013.

Welche Vollmach nach gehöriger «ne varietur» Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, die Satzung der Aktiengesellschaft wie folgt festgehalten hat:

Art. 1. Zwischen dem Aktionär und allen die später Aktienbesitzer werden sollten, besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung «SHELDON S.A.»

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort der Gemeinde des Sitzes verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die unbefangene Verbindung des Gesellschaftssitzes mit dem Ausland sich ergeben oder unmittelbar bevorstehen, kann der Gesellschaftssitz bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände verlegt werden, ohne dass jedoch diese Massnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Eine solche Sitzverlegungserklärung wird gemacht sowie Dritten zur Kenntnis gegeben durch eines der ausführenden Organe der Gesellschaft welche die Befugnis besitzt die tägliche Geschäftsführung zu tätigen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Niederlassungen und Zweigstellen im Ausland zu gründen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft kann ebenfalls erwerben und in den Bedeutung alle Diplome, Warenzeichen und andere rechten Intellektuellen legen und die unkörperlich sind, sowie jede anderen Rechte, sich damit verbindend oder sie ergänzen können.

Zweck der Gesellschaft sind jegliche Handelsgeschäfte welche direkt oder indirekt mit der Beteiligung in jedmöglicher Form an luxemburgischen oder ausländischen Kapital- oder Personengesellschaften zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Sie kann im besonderen ihr Kapital zur Gründung, Verwaltung, Auswertung und Liquidierung von Wertpapierbeständen verwenden, an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, Wertpapiere aller Art durch Einbringung, Zeichnung, feste Übernahme, Kaufoption oder auf jegliche andere Weise erwerben und sie durch Verkauf, Abtretung, oder Tausch veräussern, sowie den Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, jede Art Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren.

Die Gesellschaft kann leihen und verleihen, in jeder Form, mit oder ohne Zinsen und Anleihen bei verschiedenen Unternehmen (Tochter oder nicht) auszugeben.

Die Gesellschaft kann alle Wertpapiere, Finanz- und Industrie-, Handels-, die direkt oder indirekt mit ihrem Zweck produzieren und haben eine Handelsniederlassung für das Publikum geöffnet. Sie kann ebenfalls den Ankauf, die Verwaltung, die Ausbeutung, den Verkauf und die Vermietung von möblierten und nicht-möblierten Immobilien tätigen, und im allgemeinen jegliche Immobiliargeschäfte unter Ausschluss der Immobilienmaklergeschäfte, auch kann sie ihre eigenen Liquiditäten festsetzen und verwalten.

Von Zulagen und Vergütungen von Konzerngesellschaften sowie die Verwaltung und das Management solcher Unternehmen in der Gruppe, auf die es keine besondere Bestimmung von Verwaltungs- oder Handelsstrategische Hilfe, bietet auch die Firma.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jede Handlungen patrimonialer, mobiliarer, immobilärer, geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Art tätigen sowie jegliche Transaktionen und Geschäfte welche mit dem Gesellschafts-Zweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder ihn fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie.

Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namensoder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann, in dem Masse und zu den Bedingungen die das Gesetz erlaubt, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Genehmigtes Kapital

Das Aktienkapital der Gesellschaft kann fünf Millionen Euro (5.000.000,- EUR) durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien mit einem Nominalwert von hundert (100,-EUR) erhöht werden jedem, genießen die gleichen Rechte und Privilegien wie die bestehenden Aktien.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt und ermächtigt:

- Um diese Kapitalerhöhung zu erreichen, in einem oder mehreren aufeinanderfolgenden Tranchen, durch Ausgabe neuer Aktien im Wege der Geldzahlungen, Sachleistungen bezahlt werden, durch Umwandlung von Forderungen durch die Ausgabe von Wandelschuldverschreibungen Aktien oder nach Genehmigung der Hauptversammlung im Wege der Umwandlung von Gewinnen oder Rücklagen in Kapital;

- Stellen Sie den Ort und das Datum der Ausgabe oder die aufeinanderfolgenden Ausgaben, den Ausgabepreis, die Bedingungen und Konditionen des Bezugs und Zahlung der neuen Aktien;

- Um in Bezug auf die Ausgabe von neuen Aktien in dem genehmigten Kapital zu entfernen oder zu begrenzen die Vorwegzeichnungsrecht der Aktionäre.

Diese Ermächtigung gilt für einen Zeitraum von fünf (5) Jahren ab dem Zeitpunkt der Veröffentlichung dieses Dokuments und können durch eine Generalversammlung der Aktionäre für diese Aktien des genehmigten Kapitals um dann erneuert wurden nicht durch den Vorstand erteilt.

Nach der Kapitalerhöhung realisiert und entsprechend der Rechtsform angegeben, wird der erste Absatz dieses Artikels geändert werden, um den Anstieg zu reflektieren; solche Änderung wird in authentischer Form durch den Board of Directors oder durch eine Person zu diesem Zweck ernannt.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Personen, Aktionäre oder nicht, verwaltet, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten kann. Sie sind wiederwählbar und können jederzeit durch sie abberufen werden. Der Verwaltungsrat kann durch einen Beschluss der aussergewöhnlichen Generalversammlung auf höchstens neun Mitglieder erweitert werden.

Doch wie es nur einen Aktionär Zusammensetzung des Board of Directors hat, kann ein Mitglied beschränkt.

Sollte ein Sitz im Verwaltungsrat vakant sein, so steht den restlichen Verwaltungsräten das Recht zu diesen vorläufig zu besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden, wird das Verwaltungsratsmitglied welches zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird, ihn ersetzen.

Der Verwaltungsrat ist nur beratungs- und beschlussfähig falls die Mehrheit seiner Mitglieder zugegen oder vertreten ist; ein Mandat zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsräte können ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung vermittels Brief, Telekopie, Telegramm, oder elektronischer Datenübermittlung, abgeben.

Ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss hat die gleichen Auswirkungen, wie eine Entscheidung die in einer Verwaltungsratssitzung gefasst wird.

Art. 8. Jede Entscheidung des Verwaltungsrates wird mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung vorherrschend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von den bei den Sitzungen anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend von einem Verwaltungsrat oder einem Bevollmächtigten bescheinigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse um alle Verwaltungsakte und Verfügungen welche in den Rahmen des Gesellschaftszweckes fallen, zu tätigen. Seine Zuständigkeit umfasst alle Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung ganz oder teilweise an Verwaltungsratsmitglieder oder Drittpersonen übertragen welche nicht Aktionäre sein müssen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Alleinvorstand gebunden zu sein, oder wenn der Vorstand aus drei oder mehr Mitgliedern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitglieder oder die alleinige Unterschrift von Personen, denen solche Unterschriftsbefugnis besteht hat durch den Vorstand delegiert.

Art. 13. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Kommissaren überwacht, welche von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Anzahl und ihre Bezüge festlegt.

Die Dauer des Mandates eines Kommissars wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 14. Die Generalversammlung vereinigt alle Aktionäre. Alle Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Jede Statutenänderung erfordert die zwei Drittel Mehrheit sämtlicher Aktien.

Sie hat die weitgehendsten Befugnisse um über alle Gesellschafts- Angelegenheiten zu entscheiden. Die Einberufungen erfolgen gemäß der im Gesetz vorgesehenen Formen und Fristen.

Art. 15. Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an den in der Einberufung angegebenen Ort, am letzten Freitag vom Monat Juni um 14.00 Uhr statt.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 16. Eine außergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Sie muss einberufen werden falls eine schriftliche Anfrage von Aktionären welche wenigstens ein Zehntel (1/10) des Kapitals vertreten vorliegt.

Art. 17. Jede Aktie gibt Recht auf eine Stimme, vorbehaltlich der durch das Gesetz auferlegten Einschränkungen.

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

Art. 19. Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen, stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt wenn die Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht haben wird.

Das Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat kann, mit Zustimmung des oder der Kommissare und unter Berücksichtigung der diesbezüglichen Vorschriften, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung welche gemäss den für eine Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, von der Gesellschafterversammlung ernannt, welche ihre Befugnisse festlegt.

Allgemeine Bestimmung.

Art. 21. Das Gesetzes vom 10. August 1915 und die nachfolgenden Änderungen finden ihre Anwendung überall wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

Übergangsbestimmungen:

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

2.- Die erste Hauptversammlung findet im Jahr 2015 statt.

Zeichnung der Aktien:

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wirre vorstehend festgestellt ist werden, alle Aktien von Herren Angelo KRAM, Besagtem, gezeichnet, und sofort vollständig in Bar eingezahlt, so daß sich die Summe von fünfzigtausend Euros (50.000.- EUR) von nun an zur freien Verfügung der Gesellschaft befindet, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde und bestätigt wird.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf 1.250.- Euro.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, daß alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Beschlüsse des alleinigen Aktieninhabers:

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der einzige Aktieninhaber, wie hiervor vertreten, die Vollständigkeit des Gesellschaftskapitals vertretend sich als ordnungsgemäß einberufen betrachtend, folgenden Beschlüsse getroffen:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl.
- 2.- Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf drei (3) Personen, diejenige der Kommissare auf eins (1).
- 3.- Als Verwaltungsratsmitglieder für eine Dauer von 6 Jahren werden ernannt:
 - Herr Christophe MOUTON, expert-comptable, geboren in Saint-Mard (Belgique) am 20. November 1971, berufsansässig in 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxemburg;
 - Herr Jean-Marc FABER, expert-comptable, geboren in Luxemburg am 07. April 1966, berufsansässig in 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxemburg;
 - Herr Manuel BORDIGNON, employé privé, geboren in Esch-sur-Alzette am 04. Juni 1966, berufsansässig in 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxemburg.
- 4.- Zum Kommissar für eine Dauer von 6 Jahren wird ernannt:

«Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l.», mit Sitz in 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxemburg (RCS Luxembourg B 60.219).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in der Amtsstube in Luxemburg.

Der gegenwärtigen Urkunde in französischer Sprache abgefasst folgt eine Übersetzung in deutsch. Im Falle der Abweichung zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist der französische Text massgebend.

Nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18.12.2013. Relation: LAC/2013/58091. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03.02.2014.

Référence de publication: 2014018432/350.

(140021421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Maine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018997/9.

(140022531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

OCM Luxembourg Castle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxemburg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014019036/10.

(140022569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 147.167.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018810/9.

(140022086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 842.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.090.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 30 janvier 2014 que Messieurs Roberto Garea et Christopher Rush Oster ont démissionné de leurs positions de gérants de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Il est décidé de nommer Madame Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967 à Paris, France, résidant au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérante de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée et Monsieur Christophe Maillard, né le 7 mars 1974, à Saint-Quentin, France, résidant au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Benjamin Peric, comme gérant de la Société;
- Mark Charles Borin, comme gérant de la Société;
- Michael Gerald Meyer, comme gérant de la Société;
- Marjorie Allo, comme gérante de la Société;
- Christophe Maillard, comme gérant de la Société.

Le 3 février 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014019048/24.

(140021797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

P.S.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 128.221.

La société Lawson Electro-Mécanique Industrielle Sàrl a décidé de dénoncer le siège de P.S.I. Sàrl, avec effet au 01/02/2014. A partir de cette date, PSI Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.221, n'a plus son siège social à L-6187 Gonderange, Zone Artisanale «Gehaansraich».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Martial LAWSON

Référence de publication: 2014019045/13.

(140022014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Vivianite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 157.309.

Constituée le 26.11.2010 par-devant le notaire Maître Roger ARRENSDORFF, de résidence à Mondorf-les-Bains

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de révoquer Esbelta DE FREITAS de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2013.

L'assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société de droit anglais, Project Services Limited, ayant son siège social à Finsgate, 5-7 Cranwood Street, London EC1V 9EE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 6982531, avec effet au 31 décembre 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vivianite S.A.

Référence de publication: 2014019257/17.

(140022711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

EIG Manabi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 441.835,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.409.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EIG Manabi Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 170409 (the Company). The Company was incorporated on 19 July 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2140 of 19 August 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

There appeared

1. EIG Energy Fund XV, L.P., a limited partnership, existing and organised under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under filing number 4778596,

2. EIG Energy Fund XV-A, L.P., a limited partnership, existing and organised under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under filing number 4817072,

3. EIG Energy Fund XV-B, L.P., a limited partnership, existing and organised under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under filing number 4817070,

4. EIG Energy Fund XV (Cayman), L.P., a limited partnership, existing and organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Cayman Islands, each of the appearing parties under items 1. to 4. being hereby represented by Anja Wunsch, Banker, having its professional address in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The appearing parties under items 1. to 4. are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the Shareholders as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the 30,000 (thirty thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 411,835 (four hundred eleven thousand eight hundred thirty-five US Dollars), by way of creation and issue of 411,835 (four hundred eleven thousand eight hundred thirty-five) shares, each share having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) to in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand US Dollars) to USD 441,835 (four hundred forty-one thousand eight hundred thirty-five US Dollars);

3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by each of the shareholders of the Company by way of contributions in kind of receivables owed by the Company to each of the shareholders of the Company, the shares to be subscribed having an aggregate subscription price of USD 21,182,000 (twenty-one million one hundred eighty-two thousand US Dollars) (each share having the same subscription price);

4. Subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under items 2. and 3. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 411,835 (four hundred eleven thousand eight hundred thirty-five US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand US Dollars) to USD 441,835 (four hundred forty-one thousand eight hundred thirty-five US Dollars) by way of the creation and issuance of 411,835 (four hundred eleven thousand eight hundred thirty-five) shares in the share capital of the Company having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each.

The Meeting resolves that the 411,835 (four hundred eleven thousand eight hundred thirty-five) shares to be subscribed under the third resolution shall have an aggregate subscription price of USD 21,182,000 (twenty-one million one hundred eighty-two thousand US Dollars) (each share having the same subscription price).

Third resolution

The Meeting approves and accepts the following subscriptions and payments of the 411,835 (four hundred eleven thousand eight hundred thirty-five) newly issued shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

EIG Energy Fund XV, L.P., represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to 143,127 (one hundred forty-three thousand one hundred twenty-seven) new shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and an aggregate subscription price of USD 7,361,472 (seven million three hundred sixty-one thousand four hundred seventy-two US Dollars); and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of USD 7,361,472 (seven million three hundred sixty-one thousand four hundred seventy-two US Dollars) (the EIG Energy Fund XV Receivable) it has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of USD 7,361,472 (seven million three hundred sixty-one thousand four hundred seventy-two US Dollars) is to be allocated to (i) the nominal share capital account of the Company for USD 143,127 (one hundred forty-three thousand one hundred twenty-seven US Dollars) and (ii) the share premium account for USD 7,218,345 (seven million two hundred eighteen thousand three hundred forty-five US Dollars).

The valuation of the EIG Energy Fund XV Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 18 December 2013 on behalf of the board of managers of the Company, (ii) a certificate issued on 18 December 2013 by an authorized signatory of EIG Energy Fund XV, L.P. stating that, inter alia, (a) the EIG Energy Fund XV Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the EIG Energy Fund XV Receivable is worth at least USD 7,361,472 (seven million three hundred sixty-one thousand four hundred seventy-two US Dollars), and (c) the entire value of the EIG Energy Fund XV Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company.

The EIG Energy Fund XV Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

EIG Energy Fund XV-A, L.P., represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to 97,689 (ninety-seven thousand six hundred eighty-nine) new shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and an aggregate subscription price of USD 5,024,459 (five million twenty-four thousand four hundred fifty-nine US Dollars); and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of USD 5,024,459 (five million twenty-four thousand four hundred fifty-nine US Dollars) (the EIG Energy Fund XV-A Receivable) it has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of USD 5,024,459 (five million twenty-four thousand four hundred fifty-nine US Dollars) is to be allocated to (i) the nominal share capital account of the Company for USD 97,689 (ninety-seven thousand six hundred eighty-nine US Dollars) and (ii) the share premium account for USD 4,926,770 (four million nine hundred twenty-six thousand seven hundred seventy US Dollars).

The valuation of the EIG Energy Fund XV-A Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 18 December 2013 on behalf of the board of managers of the Company, (ii) a certificate issued on 18 December 2013 by an authorized signatory of EIG Energy Fund XV-A, L.P. stating that, inter alia, (a) the EIG Energy Fund XV-A

Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the EIG Energy Fund XV-A Receivable is worth at least USD 5,024,459 (five million twenty-four thousand four hundred fifty-nine US Dollars), and (c) the entire value of the EIG Energy Fund XV-A Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company.

The EIG Energy Fund XV-A Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

EIG Energy Fund XV-B, L.P., represented as stated above, declares:

(ii) to subscribe to 94,448 (ninety-four thousand four hundred forty-eight) new shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and an aggregate subscription price of USD 4,857,774 (four million eight hundred fifty-seven thousand seven hundred seventy-four US Dollars); and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of USD 4,857,774 (four million eight hundred fifty-seven thousand seven hundred seventy-four US Dollars) (the EIG Energy Fund XV-B Receivable) it has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of USD 4,857,774 (four million eight hundred fifty-seven thousand seven hundred seventy-four US Dollars) is to be allocated to (i) the nominal share capital account of the Company for USD 94,448 (ninety-four thousand four hundred forty-eight US Dollars) and (ii) the share premium account for USD 4,763,326 (four million seven hundred sixty-three thousand three hundred twenty-six US Dollars).

The valuation of the EIG Energy Fund XV-B Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 18 December 2013 on behalf of the board of managers of the Company, (ii) a certificate issued on 18 December 2013 by an authorized signatory of EIG Energy Fund XV-B, L.P. stating that, inter alia, (a) the EIG Energy Fund XV-B Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the EIG Energy Fund XV-B Receivable is worth at least USD 4,857,774 (four million eight hundred fifty-seven thousand seven hundred seventy-four US Dollars), and (c) the entire value of the EIG Energy Fund XV-B Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company.

The EIG Energy Fund XV-B Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

EIG Energy Fund XV (Cayman), L.P., represented as stated above, declares:

(iii) to subscribe to 76,571 (seventy-six thousand five hundred seventy-one) new shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and an aggregate subscription price of USD 3,938,295 (three million nine hundred thirty-eight thousand two hundred ninety-five US Dollars); and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of USD 3,938,295 (three million nine hundred thirty-eight thousand two hundred ninety-five US Dollars) (the EIG Energy Fund XV (Cayman) Receivable) it has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of USD 3,938,295 (three million nine hundred thirty-eight thousand two hundred ninety-five US Dollars) is to be allocated to (i) the nominal share capital account of the Company for USD 76,571 (seventy-six thousand five hundred seventy-one US Dollars) and (ii) the share premium account for USD 3,861,724 (three million eight hundred sixty-one thousand seven hundred twenty-four US Dollars).

The valuation of the EIG Energy Fund XV (Cayman) Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 18 December 2013 on behalf of the board of managers of the Company, (ii) a certificate issued on 18 December 2013 by an authorized signatory of EIG Energy Fund XV (Cayman), L.P., stating that, inter alia, (a) the EIG Energy Fund XV (Cayman) Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the EIG Energy Fund XV (Cayman) Receivable is worth at least USD 3,938,295 (three million nine hundred thirty-eight thousand two hundred ninety-five US Dollars), and (c) the entire value of the EIG Energy Fund XV (Cayman) Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company.

The EIG Energy Fund XV (Cayman) Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

All the certificates referred to above shall be referred to as the Certificates.

The Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is from now on composed, and held by the Shareholders, as follows:

EIG Energy Fund XV, L.P.: 153,553 (one hundred fifty-three thousand five hundred fifty-three) shares

EIG Energy Fund XV-A, L.P.: 104,805 (one hundred four thousand eight hundred five) shares

EIG Energy Fund XV-B, L.P.: 101,328 (one hundred one thousand three hundred twenty-eight) shares EIG Energy Fund XV (Cayman), L.P.: 82,149 (eighty-two thousand one hundred forty-nine) shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 441,835 (four hundred forty-one thousand eight hundred thirty-five United States Dollars), represented by 441,835 (four hundred forty-one thousand eight hundred thirty-five) Shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company as per the third resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de décembre, par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de EIG Manabi Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170409 (la Société). La Société a été constituée le 19 juillet 2012 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2140 du 19 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

Ont comparu

1. EIG Energy Fund XV, L.P., une société en commandite constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, division des sociétés, sous le numéro 4778596,

2. EIG Energy Fund XV-A, L.P., une société en commandite constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, division des sociétés, sous le numéro 4817072,

3. EIG Energy Fund XV-B, L.P., une société en commandite constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, division des sociétés, sous le numéro 4817070,

4. EIG Energy Fund XV (Cayman), L.P., une société en commandite constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au 4^{ème} étage, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Iles Cayman,

Chacune des parties comparantes désignées sous les points 1 à 4 ci-dessus étant ci-après représentées par Anja Wunsch, Banker, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, à L-1115 Luxembourg, en vertu de procurations accordées sous seing privé.

Les parties comparantes désignées sous les points 1 à 4 ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent l'intégralité des 30.000 (trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de USD 411.835 (quatre cent onze mille huit cent trente-cinq US dollars), par le biais de la création et de l'émission de 411.835 (quatre cent onze mille huit cent trente-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune pour faire passer le capital social de la Société de son montant actuel de USD 30.000 (trente mille US dollars) à un montant de USD 441.835 (quatre cent quarante-et-un mille huit cent trente-cinq US dollars);

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par chacun des associés de la Société au moyen d'apports en nature de créances détenues par chacun des associés de la Société envers la Société, les parts sociales à souscrire ayant un prix de souscription total de USD 21.182.000 (vingt-et-un millions cent quatre-vingt-deux mille US dollars) (chaque part sociale ayant le même prix de souscription);

4. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées et pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 411.835 (quatre cent onze mille huit cent trente-cinq US dollars) pour faire passer le capital social de la Société de son montant actuel de USD 30.000 (trente mille US dollars) à un montant de USD 441.835 (quatre cent quarante-et-un mille huit cent trente-cinq US dollars) par le biais de la création et de l'émission de 411.835 (quatre cent onze mille huit cent trente-cinq) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune.

L'Assemblée décide en outre que les 411.835 (quatre cent onze mille huit cent trente-cinq) parts sociales à souscrire sous la troisième résolution auront un prix de souscription total de USD 21.182.000 (vingt-et-un millions cent quatre-vingt-deux mille US dollars) (chaque part sociale ayant le même prix de souscription).

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et la libération des 411.835 (quatre cent onze mille huit cent trente-cinq) parts sociales nouvellement émises de la Société selon les modalités suivantes:

Souscription - Paiement

EIG Energy Fund XV, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire à 143.127 (cent quarante-trois mille cent vingt-sept) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune et un prix de souscription total de USD 7.361.472 (sept millions trois cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-douze US dollars); et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance s'élevant à un montant de USD 7.361.472 (sept millions trois cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-douze US dollars) (la Créance EIG Energy Fund XV) dont dispose EIG Energy Fund XV, L.P. envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de USD 7.361.472 (sept millions trois cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-douze US dollars) est à allouer (i) au compte de capital social nominal de la Société pour un montant de USD 143.127 (cent quarante-trois mille cent vingt-sept US dollars) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de USD 7.218.345 (sept millions deux cent dix-huit mille trois cent quarante-cinq US dollars).

L'évaluation de la Créance EIG Energy Fund XV est attestée par (i) un certificat émis le 18 décembre 2013 au nom du conseil de gérance de la Société ainsi que par (ii) un certificat émis le 18 décembre 2013 par un signataire autorisé de EIG Energy Fund XV, L.P. certifiant entre autres que (a) la Créance EIG Energy Fund XV est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) la Créance EIG Energy Fund XV s'élève à une valeur minimum de USD 7.361.472 (sept millions trois cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-douze US dollars) et (c) la valeur totale de la Créance EIG Energy Fund XV sera attribuée à la souscription et au paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société.

La Créance EIG Energy Fund XV est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

EIG Energy Fund XV-A, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire à 97.689 (quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-neuf) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune et un prix de souscription total de USD 5.024.459 (cinq millions vingt-quatre mille quatre cent cinquante-neuf US dollars); et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance s'élevant à un montant de USD 5.024.459 (cinq millions vingt-quatre mille quatre cent cinquante-neuf US dollars) (la Créance EIG Energy Fund XV-A) dont dispose EIG Energy Fund XV-A, L.P. envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de USD 5.024.459 (cinq millions vingt-quatre mille quatre cent cinquante-neuf US dollars) est à allouer (i) au compte de capital social nominal de la Société pour un montant de USD 97.689 (quatre-

vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-neuf) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de USD 4.926.770 (quatre millions neuf cent vingt-six mille sept cent soixante-dix US dollars).

L'évaluation de la Créance EIG Energy Fund XV-A est attesté par (i) un certificat émis le 18 décembre 2013 au nom du conseil de gérance de la Société ainsi que par (ii) un certificat émis le 18 décembre 2013 par un signataire autorisé de EIG Energy Fund XV-A, L.P. certifiant entre autres que (a) la Créance EIG Energy Fund XV-A est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) la Créance EIG Energy Fund XV s'élève à une valeur minimum de USD 5.024.459 (cinq millions vingt-quatre mille quatre cent cinquante-neuf US dollars) et (c) la valeur totale de la Créance EIG Energy Fund XV-A sera attribuée à la souscription et au paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société.

La Créance EIG Energy Fund XV-A est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

EIG Energy Fund XV-B, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire à 94.448 (quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-huit) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune et un prix de souscription total de USD 4.857.774 (quatre millions huit cent cinquante-sept mille sept cent soixante-quatorze US dollars); et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance s'élevant à un montant de USD 4.857.774 (quatre millions huit cent cinquante-sept mille sept cent soixante-quatorze US dollars) (la Créance EIG Energy Fund XV-B) dont dispose EIG Energy Fund XV-B, L.P. envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de USD 4.857.774 (quatre millions huit cent cinquante-sept mille sept cent soixante-quatorze US dollars) est à allouer (i) au compte de capital social nominal de la Société pour un montant de USD 94.448 (quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-huit US dollars) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de USD 4.763.326 (quatre millions sept cent soixante-trois mille trois cent vingt-six US dollars).

L'évaluation de la Créance EIG Energy Fund XV-B est attestée par (i) un certificat émis le 18 décembre 2013 au nom du conseil de gérance de la Société ainsi que par (ii) un certificat émis le 18 décembre 2013 par un signataire autorisé de EIG Energy Fund XV-B, L.P. certifiant entre autres que (a) la Créance EIG Energy Fund XV-B est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) la Créance EIG Energy Fund XV-B s'élève à une valeur minimum de USD 4.857.774 (quatre millions huit cent cinquante-sept mille sept cent soixante-quatorze US dollars) et (c) la valeur totale de la Créance EIG Energy Fund XV-B sera attribuée à la souscription et au paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société.

La Créance EIG Energy Fund XV-B est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

EIG Energy Fund XV (Cayman), L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire à 76.571 (soixante-seize mille cinq cent soixante-et-onze) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune et un prix de souscription total de USD 3.938.295 (trois millions neuf cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze US dollars); et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance s'élevant à un montant de USD 3.938.295 (trois millions neuf cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze US dollars) (la Créance EIG Energy Fund XV (Cayman)) dont dispose EIG Energy Fund XV (Cayman), L.P. envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de USD 3.938.295 (trois millions neuf cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze US dollars) est à allouer (i) au compte de capital social nominal de la Société pour un montant de USD 76.571 (soixante-seize mille cinq cent soixante-et-onze US dollars) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de USD 3.861.724 (trois millions huit cent soixante-et-un mille sept cent vingt-quatre US dollars).

L'évaluation de la Créance EIG Energy Fund XV (Cayman) est attestée par (i) un certificat émis le 18 décembre 2013 au nom du conseil de gérance de la Société ainsi que par (ii) un certificat émis le 18 décembre 2013 par un signataire autorisé de EIG Energy Fund XV (Cayman), L.P. certifiant entre autres que (a) la Créance EIG Energy Fund XV (Cayman) est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) la Créance EIG Energy Fund XV (Cayman) s'élève à une valeur minimum de USD 3.938.295 (trois millions neuf cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze US dollars) et (c) la valeur totale de la Créance EIG Energy Fund XV (Cayman) sera attribuée à la souscription et au paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société.

La Créance EIG Energy Fund XV (Cayman) est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Tous les certificats mentionnés ci-dessus seront désignés comme les Certificats.

Les Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de prendre acte que l'actionnariat de la Société est à présent composé comme suit:

- EIG Energy Fund XV, L.P.: 153.553 (cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante-trois) parts sociales;
- EIG Energy Fund XV-A, L.P.: 104.805 (cent quatre mille huit cent cinq) parts sociales;
- EIG Energy Fund XV-B, L.P.: 101.328 (cent-un mille trois cent vingt-huit) parts sociales; et
- EIG Energy Fund XV (Cayman), L.P.: 82.149 (quatre-vingt-deux mille cent quarante-neuf) parts sociales.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 441.835 (quatre cent quarante-et-un mille huit cent trente-cinq UD dollars) représenté par 441.835 (quatre cent quarante-et-un mille huit cent trente-cinq) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un US dollar).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société conformément à la troisième résolution ci-dessus, dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (y inclus, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de EUR 7.500.-.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: A.WUNSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60173. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014018032/360.

(140021525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Cabosse SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 90.217.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018712/9.

(140022128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Crèche Picasso S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 444, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 96.011.

Les comptes au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018709/9.

(140022220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Stego Finances S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.792.

Le Bilan au 30.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014018463/10.

(140021293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Pacinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.612.

Je démissionne par la présente de la fonction de gérant de votre société.

Le 31 janvier 2014.

Ivo Hemelraad.

This is to inform you that I hereby tender my resignation as a manager of your Company.

31st January 2014.

Ivo Hemelraad.

Référence de publication: 2014018348/11.

(140021762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

**Platanes S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Platanes S.A.-SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018363/10.

(140021643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Rael Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 6, an der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 28.996.

Les statuts coordonnés au 16 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014018374/11.

(140020844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Target, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 29, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 137.094.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TARGET, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014019221/12.

(140022559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Tancrede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 janvier 2014

A démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat:

- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg; Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018;
- Madame Maïthé DAUPHIN, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

A démissionné de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Audit Lux S.à r.l., 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019219/19.

(140021774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Tamarin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arion.

R.C.S. Luxembourg B 133.945.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014019218/10.

(140022412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Tancrede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.958.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANCREDE S.A.

Référence de publication: 2014019220/10.

(140021775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Stone Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.143.

En date du 24 janvier 2014, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

La société TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. a cédé les 100 (cent) parts sociales qu'elle détenait à Monsieur Laurent LATRY

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société STONE MANAGEMENT S.à r.l. est la suivante:

Monsieur Laurent LATRY, né le 8 mai 1969 à Toulouse (France), demeurant 56, rue de Passy à F-75016 Paris (FRANCE) détient les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Référence de publication: 2014019203/15.

(140022061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Teixeira Construction Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 6B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.956.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5752 Frisange, le 04 février 2014.

Monsieur Goncalves Teixeira Antonio

Associé unique

Référence de publication: 2014019224/12.

(140022306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Taxis Nunes & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2112 Howald, 33, rue du 9 mai 1944.

R.C.S. Luxembourg B 70.616.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire Tenue à Esch-sur-Alzette le 31 janvier 2014 à 11 heures

Les associés, ont pris, sur ordre du jour, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend note du changement d'adresse de Monsieur FERNANDES OLIVEIRA Joao Claudino, associé et gérante, de 118, route de Diekirch, 7220 HELMSANGE vers 7333 STEINSEL, 34a, rue des Prés.

Deuxième résolution

L'assemblée prend note du changement d'adresse de Monsieur NUNES DE OLIVEIRA Alvaro, associé, de 62, rue Pierre Krier, 1880 Luxembourg vers 2112 HOWALD, 33, rue du 9 mai 1944.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11.15 heures.

Un mandataire

Référence de publication: 2014019223/17.

(140022334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Target, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 29, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 137.094.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TARGET, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014019222/12.

(140022589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

SWIP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.118.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 7 janvier 2014, l'associé unique de la société à responsabilité limitée 'SWIP (Luxembourg) S.à r.l.' a pris la résolution suivante:

Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprise de la société, a été renouvelé jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014019207/13.

(140022424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.286.

Extrait de la lettre de démission du 13 décembre 2013

A démissionné du conseil d'administration avec effet au 13 décembre 2013:

Mr Aloyse Hemmen
Membre du conseil d'administration
33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 23 janvier 2014

Sont réélus au conseil d'administration:

Mr Jeremy Stenham
Membre du conseil d'administration
1 Finsbury Avenue, EC2M 2AN, Londres, Royaume-Uni
jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

Mr Günter Lutgen
Membre du conseil d'administration
33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg,
jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017

Mr Court Taylour
Membre du conseil d'administration
Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich, Suisse
jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

Mr Thomas Rose
Président du conseil d'administration
Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich, Suisse
jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.
Pour UBS (Lux) Structured SICAV
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Vitali Schetle / Mathias WELTER
Director / Associate Director

Référence de publication: 2014019241/36.

(140022030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

The Star (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 109.419.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019226/9.

(140022451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

The Star (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 109.419.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019227/9.

(140022452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.
